



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

INTERNAT POUR PERSONNES RETRAITÉES D'ESAT OU PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'internat pour **personnes retraitées d'ESAT** ou **personnes handicapées vieillissantes** de l'EANM de l'APSAH offre un cadre chaleureux, humain et convivial. De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un **hébergement** alliant confort, détente, bien être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun et de son autonomie. Il s'agit d'offrir une **alternative au placement direct en EHPAD** pour les personnes handicapées vieillissantes au sortir de l'ESAT. Son **implantation dans la cité** permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

Une **équipe de professionnels**, dynamique et motivée, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Cet internat est ouvert depuis le 1^{er} juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre retraité après avoir travaillé dans un ESAT, dans une entreprise adaptée ou en milieu ordinaire, avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Etre âgé de 50 ans au minimum pour les personnes ayant cessé leur travail en ESAT pour inaptitude prononcée par la médecine du travail.
- Avoir une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne.
- Avoir une orientation foyer de vie (en internat) ou en EANM prononcée par la CDAPH.
- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours

Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée. L'établissement n'étant pas médicalisé, seule la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou le souhait de l'usager entraînent la réorientation vers un autre établissement de type EHPAD dans la plupart des cas.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, ou de déficiences sensorielles.

ACTIVITÉS

MISSIONS

L'EANM de l'APSAH propose un hébergement de qualité et sécurisant ainsi qu'un accompagnement tout au long de la journée qui permettent aux résidents de conserver une certaine autonomie en :

- Garantissant un accompagnement individualisé, adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées vieillissantes y compris dans les actes de la vie quotidienne.
- Permettant à la personne accueillie d'acquérir, développer ou maintenir l'autonomie nécessaire à une intégration sociale réussie en partageant, en journée, des activités de loisirs et de détente qui s'inscrivent dans le maintien des acquis de la vie quotidienne.
- Veillant au bien-être et à la sécurité de chacun, à chaque instant, et dans chaque étape de la vie.
- Favorisant la vie sociale et la participation.
- Assurant la continuité de l'accompagnement.

FONCTIONNEMENT

L'EANM dispose de chambres individuelles de 20m² chacune, équipées d'une salle de bain et de sanitaires privatisés ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'internat est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le service restauration propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

L'EANM de l'APSAH dispose de divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- des excursions à la journée et des weekends en gîtes : à la neige, à la mer, à la campagne
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs

Les usagers en internat bénéficient des activités quotidiennes proposées en partenariat avec l'accueil de jour, parmi lesquelles :

- activités culturelles (sorties musée, expositions, cinéma...)
- activités en lien avec la nature
- activités sportives (relaxation, gym douce, bowling, pétanque...)
- activités artistiques
- activités ludiques (billard, baby-foot, ping-pong)
- activités culinaires
- activités « estime de soi » (balnéothérapie et esthétique)



CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE